

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, DIAG-FL / FOURNIER LAURENT ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 940113703

PROPRIETAIRE

Nom : **MME MOJDEH FAMILI**
Adresse : **1045 ROUTE DE CUELAS**
Ville : **65230 GUIZERIX**

MISSION

Adresse : **78/80 AV DU DOCTEUR ARNOLD NETTER**
Ville : **75012 PARIS 12**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **M. GATELLIER BERTRAND**
Adresse : **1 PLACE GAMBETTA**
Ville : **75020 PARIS 20**

MISSION

Type : Appartement	Nbre pièces : 1	Lot : 215/214
Cadastre :	Bâtiment : E	Lot secondaire : 202
Porte : DT	Date de visite : 11/09/2023	Escalier :
Accompagnateur : M. GATELLIER BERTRAND (MANDATAIRE)	Opérateur : FOURNIER Laurent	Étage : 01

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic termites
-  Diagnostic électrique
-  Attestation de superficie "Loi Carrez"
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  État des Risques et Pollutions (ERP)

Société

DIAG-FL / FOURNIER LAURENT
3 SQUARE DAUMESNIL - 94300 VINCENNES
Tel : 06.60.21.58.12 | Mail : laurent.fournier@bc2e.com
Web : <https://fournier.bc2e.com>
Siret : 808 582 274 000 11

Rapport

n° de rapport : 940113703
DDT : 1 sur 3



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF DANS LES ZONES EXAMINÉES (SE RÉFÉRER AUX TABLEAUX (POINT C) POUR CONNAÎTRE LES ZONES OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS) :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante dans les zones examinées (se référer aux tableaux (point C) pour connaître les zones non examinées).

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
aucune obligation réglementaire à signaler.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires				
Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

pb Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADÉS contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Tableau des éléments contenant du PLOMB NON DEGRADÉ ou NON VISIBLE		
01	Sejour cuisine	Fenêtre 1 : garde corps 1 (C)



Diagnostic électrique

Société

DIAG-FL / FOURNIER LAURENT
3 SQUARE DAUMESNIL - 94300 VINCENNES
Tel : 06.60.21.58.12 | Mail : laurent.fournier@bc2e.com
Web : <https://fournier.bc2e.com>
Siret : 808 582 274 000 11

Rapport

n° de rapport : 940113703
DDT : 2 sur 3

Diagnostic elec. n°1

3. Dispositif de protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

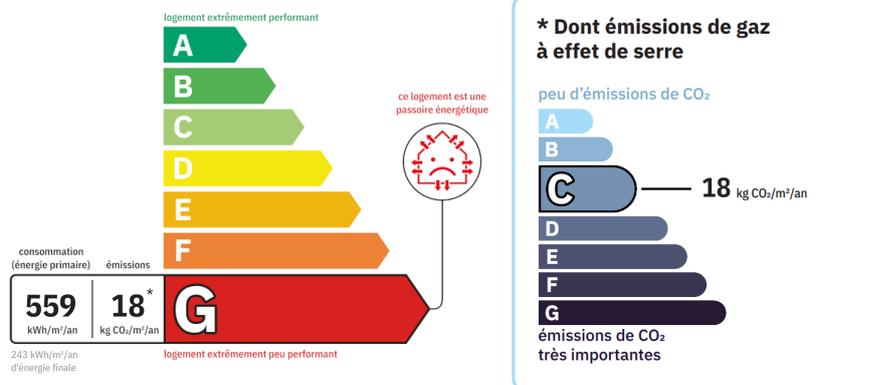


Diagnostic termites

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.



Diagnostic DPE



Attestation de superficie "Loi Carrez"

La superficie privative (Loi Carrez) est : **15.81 m²**

LES RAPPORTS VOUS SERONT TRANSMIS UNE FOIS LA FACTURE ACQUITTÉE

Société

DIAG-FL / FOURNIER LAURENT
3 SQUARE DAUMESNIL - 94300 VINCENNES
Tel : 06.60.21.58.12 | Mail : laurent.fournier@bc2e.com
Web : <https://fournier.bc2e.com>
Siret : 808 582 274 000 11

Rapport

n° de rapport : 940113703
DDT : 3 sur 3